



AN3S

SPORT SANTE SOCIAL

Numéro adhérent SNAPEC : 2851
Référence opération : 409
Date : 17/02/2024

CANTY Alexandre
7 allée Michel Besson
App 001
Résidence Ariana
26200 Montelimar
FRANCE

Facture n° : snapec-409

Designation	Qte.	Prix net de taxe
Mon adhésion et mes activités Pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024 - Escalade en milieux naturels / via ferrata / via corda / grande voie - Canyon	1	36.00
Ma Responsabilité Civile Professionnelle Je souhaite une RCP : 1 RCP, catégorie 5	1	351.00
Mon Individuelle Accident IJ 100€/J	1	421.00
L'Individuelle Accident de mes Clients 1 à 60k€	1	60.00
<i>Facture non assujettie à la TVA, article 293B du CGI</i>	Total net de taxe	868.00€

Facture acquitée

Mode de paiement : Carte bancaire
Date de règlement. : 2024-02-17 13:32:42
Référence de la transaction : 485176



AN3S
SPORT SANTE SOCIAL

Numéro adhérent SNAPEC : 2851
Référence opération : 409
Date : 17/02/2024

CANTY Alexandre
7 allée Michel Besson
App 001
Résidence Ariana
26200 Montelimar
FRANCE

Attestation de Responsabilité Civile Professionnelle

Titulaire : CANTY Alexandre

Activité(s) :

Pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024

- Escalade en milieux naturels / via ferrata / via corda / grande voie
- Canyon

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Nous soussignés AN3S, domiciliés au 47B rue Gambetta - 71120 CHAROLLES certifions que le titulaire susnommé bénéficie des garanties du contrat d'assurance groupe « Responsabilité civile » n° 675047304 conformément aux articles L321-1 et suivants du Code du Sport et garantissant dans les termes et conditions dudit contrat, les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités garanties par cette police.

Bénéficie également de la garantie Vente ou revente d'activités à caractère sportif par les moniteurs adhérents à d'autres moniteurs. Avec pour condition d'obtention de la garantie si ces dites activités sont exercées par des Moniteurs ou éducateurs sportifs adhérents an3s assurés au présent contrat.

Fait à Charolles, le 17/02/2024
Association Nationale Sport Santé Social